



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Marins pecheurs

Question orale n° 1184

Texte de la question

M. Jean de Lipkowski appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les graves difficultés financières que rencontre un grand nombre de patrons pêcheurs. Après une fortune de mer, de nombreux patrons pêcheurs se trouvent en cessation de paiement suite à la perte de leur outil de travail. Aussi lui demande-t-il s'il serait possible d'appliquer aux artisans pêcheurs un système équivalent à Agridif pour les agriculteurs afin de leur accorder un reechelonnement, voire un apurement de leur dette.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean de Lipkowski a présenté une question n° 1184.

La parole est à M. Jean de Lipkowski, pour exposer sa question.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, il m'arrive d'assister à des réunions de pêcheurs dans ma circonscription, notamment dans l'île d'Oleron, et je suis souvent interpellé sur l'absence de dispositif destiné à aider les patrons pêcheurs en cas de fortune de mer, c'est-à-dire en cas de sinistre.

Or, si les employés peuvent bénéficier des protections et indemnités sociales, notamment des ASSEDIC, ce qui est dû à leur statut de salariés, les artisans, pour leur part, se retrouvent sans couverture sociale et sans ressources. À la perte de leur outil de travail s'ajoute le fait qu'ils n'ont plus de moyens de subsistance et qu'ils se trouvent souvent dans l'impossibilité d'honorer leurs dettes.

Il existe, pour les agriculteurs, la difficulté, un système appelé AGRIDIF. Ce système est mis en place lorsqu'un exploitant se trouve en cessation de paiements. On réunit autour d'une table les créanciers et l'agriculteur, et l'on essaie de trouver une solution, qui passe très souvent par un reechelonnement, voire un apurement de la dette.

Voilà une procédure qui me paraît très efficace et qu'il faut étendre aux pêcheurs. Vous savez qu'ils sont déjà confrontés à de nombreux problèmes, dont la chute des cours est un des éléments.

Aussi, je vous demande d'étendre le dispositif AGRIDIF aux artisans pêcheurs en difficulté ou bien de mettre en place une structure analogue.

Je crois qu'une telle mesure irait dans le sens de l'équité.

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur de Lipkowski, je dois d'abord vous présenter les excuses du ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, M. Philippe Vasseur. Il aurait vraiment souhaité répondre lui-même à votre question, mais il est retenu par une réunion où il représente la France. Il m'a chargé de vous répondre de façon précise.

Vous dites que vous êtes appelé à participer souvent à des réunions. Je sais, monsieur le député de Charente-Maritime, que vous êtes un des parlementaires qui connaissent le mieux les questions de la pêche et, plus généralement, des cultures marines. D'ailleurs, les habitants de l'île d'Oleron vous en ont souvent été reconnaissants. Par conséquent, le Gouvernement est très attentif à vos remarques.

La perte d'un navire, consecutive a une fortune de mer releve, en fait, du domaine de l'assurance et il appartient a chaque patron-pecheur responsable de s'assurer contre ce risque qui n'est pas pris en compte par l'Etat. Conscient néanmoins des difficultés réelles auxquelles sont confrontés les professionnels de la pêche, et soucieux d'y répondre aussi complètement que possible, M. Philippe Vasseur a d'ores et déjà chargé ses services d'étudier l'adaptation du système d'aides existant pour les agriculteurs en difficulté au secteur de la pêche maritime et des cultures marines afin que les acteurs de ce secteur puissent, dans le cadre fixé par ce système, bénéficier d'aides comparables à celles que reçoivent les agriculteurs.

Votre demande, monsieur le ministre, est prise en compte et vous serez associé aux travaux du ministère de l'agriculture et de la pêche.

M. le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre, je suis comblé. Voilà une réponse très positive dont je vous prie de remercier M. Vasseur. J'en profite aussi pour vous féliciter de l'action très efficace que vous menez, non seulement au sein de votre ministère, mais aussi dans la région Poitou-Charentes, que vous dirigez avec tant de talent.

Données clés

Auteur : [M. de Lipkowski Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1184

Rubrique : Pêche maritime

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 1996, page 7207

Réponse publiée le : 27 novembre 1996, page 7535

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 novembre 1996